

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 6723 - 2024 B 01053 - 930 413 612 - A2M

A2M

7 rue de la Pépinière

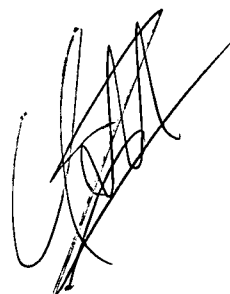
60128 MORTEFONTAINE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Présenté en Euros

Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)		du Néant			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)						
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations financières							
Participation		250		250	0,39		
Créances rattachées à des participations		62 992		62 992	99,53		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total de l'actif immobilisé (III)		63 242		63 242	99,92		
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres approvisionnements							
En cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Créances							
Créances clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres							
Charges constatées d'avance							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
. Actions propres							
. Autres titres							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		50		50	0,08		
Total de l'actif circulant (IV)		50		50	0,08		

Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2024 au 31/12/2025 (18 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	63 292		63 292	100,00		

VY--

Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (18 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1,58
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 577	2,49
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	2 577	4,07
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	864	1,37
Dettes fiscales et sociales	278	0,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 573	94,12
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (III)	60 715	95,93
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	63 292	100,00

V4

Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/07/2024 au 31/12/2025		du Néant		Variation		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
Produits d'exploitation													
Ventes de marchandises													
Production vendue													
Montant net du chiffre d'affaires													
Production stockée													
Production immobilisée													
Subventions													
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions													
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles													
Autres produits													
Total des produits d'exploitation (I)													
Charges d'exploitation													
Achats de marchandises													
Variation de stocks													
Achats de matières premières et autres approvisionnements													
Variation de stocks													
Autres achats et charges externes (1)		1 112								1 112		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		25								25		N/S	
Salaires													
Cotisations sociales													
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Sur immobilisations : dotations aux amortissements													
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations													
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations													
Dotations aux provisions													
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées													
Autres charges													
Total des charges d'exploitation (II)		1 137								1 137		N/S	
(1) Y compris :													
Redevances de crédit-bail mobilier													
Redevances de crédit-bail immobilier													
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-1 137								-1 137		N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun													
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)													
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)													
Produits financiers :													
De participation (2)													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		2 992								2 992		N/S	
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des cessions d'immobilisations financières													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (V)		2 992								2 992		N/S	
Charges financières :													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions													
Intérêts et charges assimilées (3)													

Période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/07/2024 au 31/12/2025	du Néant	Variation %
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			
Total des charges financières (VI)			
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 992		2 992 N/S
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 855		1 855 N/S
Produits exceptionnels			
Total des produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles (VIII)			
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	278		278 N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 992		2 992 N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 415		1 415 N/S
BENEFICE OU PERTE	1 577		1 577 N/S
	<i>Bénéfice</i>		
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			

A2M
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
7 rue de la Pépinière à MORTEFONTAINE (60128)
(Ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six juin,

Les soussignés :

- **Monsieur Yves VAZ**
Détenant cinq cents (5 000) actions Ci 5 000 actions
 - **Madame Suzana VAZ**
Détenant cinq cents (5 000) actions Ci 5 000 actions
- Représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société* Ci 10 000 actions
(ci-après les « Associés »)

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- du rapport de gestion du Président ;
- du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce ;
- Plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des Associés.

Ont pris les décisions suivantes *(ci-après les « Décisions Unanimes des Associés »)* :

- Approbation des modalités de consultation des Associés ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des rapports y afférents ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Dépenses et charges visées à l'article 39, 4° du code général des impôts ;
- Quitus au Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

ONT PRIS, PAR LE PRESENT ACTE SOUS SEING PRIVE, LES DECISIONS SUIVANTES :

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

VY
VS

PREMIERE DECISION

(Approbation des modalités de consultation des Associés)

La collectivité des Associés, connaissance prise (i) des dispositions légales et statutaires relatives aux modalités de consultation des Associés de la Société et (ii) du rapport du Président,

Déclare accepter à l'unanimité de délibérer par recueil du consentement des Associés dans un acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité,

Déclare accepter sans réserve les modalités de consultation prenant la forme des Décisions Unanimes des Associés, chaque Associé reconnaissant avoir eu communication et avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des Décisions Unanimes des Associés,

Reconnaît que les documents communiqués lui ont permis de se faire un avis éclairé sur les décisions dont l'adoption est proposée, et en conséquence,

Déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des rapports y afférents)

La collectivité des Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président, faisant apparaître un bénéfice comptable d'un montant de mille cinq cent soixante-dix-sept (1.577) euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

La collectivité des Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de mille cinq cent soixante-dix-sept (1.577) euros comme suit :

- 100 euros affectés au poste de « Réserve Légale » qui sera ainsi constitué d'un montant total de 100 euros.
- 1.477 euros affectés au poste de « Report à nouveau » qui sera ainsi constitué d'un montant total de 1.477 euros.

EMPHORHOJ ÉPHIYHES

11/01/2025

VY
VS

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, **prend acte** qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

(Dépenses et charges visées à l'article 39, 4° du code général des impôts)

La collectivité des Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4° du code général des impôts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

IMMOBILISER
L'ACTIVITE

CINQUIEME DECISION

(Quitus au Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025)

La collectivité des Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Yves VAZ de l'exécution de son mandat de Président de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce)

La collectivité des Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport,

approuve ledit rapport sur les conventions réglementées visées par l'article L227-10 du code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés,

tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

VY

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble de la collectivité des Associés.

SIGNATURES :



Monsieur Yves VAZ

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Madame Suzana VAZ